Ami du Clergé du 5 juin 1930

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Une Mission paroissiale. — XI. Le péché mortel, 321.
Pour la fête du T. S. Sacrement. — La génuflexion, 325.
Cinq minutes d'Evangile. — XXXII. *2e Dim. après la Pentecôte :* Les vaines excuses, 327.
Entretiens sur la vie chrétienne. — *4e Partie :* LES ÉPREUVES DE LA VIE CHRÉTIENNE. — CXXX. Pourquoi les épreuves de la vie chrétienne, 329.
Aux Enfants de Marie. — XLIII. Une leçon de jardinage, 332.
La prédication des choses qui nous entourent. — 40. La main, 333. — 41. Les automobiles, 334.
Pour une réunion de Ligueuses. — L'apostolat des laïques, ses qualités, 336.

UNE MISSION PAROISSIALE

XI

LE PÉCHÉ MORTEL

Le péché mortel, conséquence de l'indifférence religieuse.

I. — *Nature du péché :* révolte contre Dieu notre créateur, notre maître, notre bienfaiteur, notre bien suprême. Désobéir à l'Eglise est aussi désobéir à Dieu. Distinction entre péché actuel et péché originel.

II. — *Eléments du péché mortel.* Ses conditions : matière, connaissance, consentement. Distinction entre péché mortel et péché véniel. Malice du péché mortel.

III. — *Conséquences du péché mortel :* individuelles (perte de la grâce, chutes nouvelles, juste retour des choses) ; sociales (fléaux, désordres).

Détester le péché ; en fuir les occasions.

Mes bien chers frères,

Quand l'homme se désintéresse des choses d'En-haut, quand il se livre à cette indifférence dont on pourrait dire, en modifiant un mot célèbre, qu'elle est peut-être commode pour vivre, mais qu'elle est effroyable pour mourir, il commet déjà une lourde faute. Mais ce premier crime trouve une sanction rigoureuse en ce que, fatalement, il entraîne à d'autres fautes qui se succèdent, qui s'appellent les unes les autres et qui éloignent toujours plus du Seigneur. Figurez-vous un alpiniste qui avance au milieu des glaciers : que son attention soit distraite un instant, lors d'un périlleux passage : aussitôt son pied glisse, il tombe, il commence à rouler, lentement d'abord, puis à une allure toujours accélérée et qui bientôt devient vertigineuse ; il rebondit de rocher en rocher pour ne s'arrêter, pantelant, qu'au fond d'un précipice. Quelque chose d'analogue se passe dans l'ordre moral. Les négligences et les abstentions conduisent aux désobéissances positives ; les péchés légers entraînent à des délits plus graves, puis aux crimes tout à fait graves, enfin aux déchéances irrémédiables.

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes disait Corneille.

Il y a sans doute bien des façons de débuter dans cette funeste carrière ; mais celle que nous signalons n'est-elle pas l'une des plus fréquentes ? Une âme toute dévouée à Dieu tombe rarement d'un seul coup, ou, si elle se laisse surprendre parfois, dans un moment passager de faiblesse, elle a infiniment plus de chances de se reprendre, plus de forces pour se relever.

Nous concéderons bien volontiers que les hommes ne vont pas toujours jusqu'à l'extrême logique de leurs erreurs : la grâce et la miséricorde de Dieu veillent sur eux, les sollicitent, les pressent, les sauvent souvent, et quelquefois en dépit d'eux-mêmes. Mais celui qui s'expose au péché est bien menacé d'y périr, comme nous en prévient d'ailleurs l'Ecriture. Or il n'est pas de danger plus grave, pas de malheur aussi désastreux que ce péché dont nous méconnaissons trop la gravité et les funestes conséquences.

En ce monde nous ne voyons dans la faute qu'une fantaisie que nous cherchons par mille moyens à excuser. Mais à l'heure où nous serons jugés, il faudra bien nous rendre à l'évidence ; c'est alors que nous connaîtrons toute la malice, toute la perversité, tous les ravages aussi, de cet acte vraiment inconcevable que l'on appelle le péché.

I

I. — Le péché peut être défini « une désobéissance volontaire aux lois de Dieu et de l'Eglise. » Si peu que l'on veuille y réfléchir, cette simple formule du catéchisme indique bien toute l'importance de cette rébellion contre le Seigneur. On ne saurait nier que cet acte d'insubordination soit quelque chose de mauvais et d'inadmissible.

Dieu, en effet, a des droits sur nous. Alors que nous n'existions pas et que rien n'existait au monde, il songeait déjà à nous, s'occupait de notre bonheur ; pour nous il fit surgir du chaos la terre sur laquelle nous devions régner ; pour nous il disposa toutes choses de façon à nous ménager une existence sainte qui nous préparerait aux triomphes du ciel. Puis, un jour, il saisit une poignée de boue, qu'il organisa et où il insuffla une âme : c'est ainsi que nous tenons de lui notre origine et notre existence.

Par le fait même de la création, nous sommes sujets de Dieu, qui est notre Maître comme il l'est de toutes les œuvres qui ne subsistent que par lui, et la liberté qu'il nous concède ne va pas jusqu'à nous affranchir de la docilité à ses lois. Alors qu'il se fait obéir aveuglément, par l'intermédiaire des lois naturelles, de tous les autres êtres matériels, il nous a doués de facultés qui nous permettent de choisir, de nous-mêmes et délibérément, entre le bien et le mal. Mais nos franchises ne vont pas plus loin : nous restons soumis

à ses ordres, nous relevons toujours de son pouvoir et nous méconnaitrions sa souveraineté suprême en essayant de vivre sans lui, à notre gré.

Dieu est encore le plus grand de tous nos bienfaiteurs, car il nous a comblés depuis toujours, et jamais il ne cessera de nous combler des dons et des faveurs les plus merveilleux. N'y aurait-il pas une odieuse ingratitude à ne reconnaitre ses bontés que par le refus opiniâtre de nous soumettre à ce qu'il ordonne ? Quand il a daigné prendre la peine de tout préparer en vue de notre félicité surnaturelle, pourrions-nous, sans déshonneur, frustrer ses prévisions, nous opposer à ses directives, ce qui d'ailleurs n'aboutirait à d'autres résultats qu'à nous perdre sans rémission ?

Enfin Dieu est le bien suprême qui se propose à nous comme le terme où nous nous abimerons sans fin dans les joies d'un amour idéal. Cette perspective radieuse, pouvons-nous y renoncer sans commettre un crime contre nous-mêmes, en même temps qu'un crime contre Dieu ?

Tels sont les principaux titres du Seigneur à exiger notre respect, non pas seulement un respect platonique qui ne s'exprimerait que par de vaines formules, mais un respect réel, effectif, qui se démontre par des actes, qui se traduise par une docilité constante aux règles qu'il veut bien nous donner. Avez-vous saisi maintenant à quel point l'homme se rend coupable quand il se refuse à reconnaitre pratiquement, dans les gestes de sa vie quotidienne, la suprématie du Tout-Puissant ?

II. — Fort bien, pensent peut-être quelques âmes ; l'obéissance à Dieu s'impose ; mais l'Eglise n'est qu'une société d'hommes ; elle n'est dirigée que par des hommes ; pourquoi donc serions-nous tenus de lui obéir ainsi que nous obéissons à Dieu ?

Pourquoi ? Pour ce motif bien simple que l'Eglise a reçu du Christ et de Dieu le Père, avec l'assistance de l'Esprit-Saint, la mission de nous diriger vers le ciel, ainsi que les pouvoirs nécessaires pour nous conduire jusqu'au but, même en contraignant notre volonté. Si l'Eglise n'était qu'une association purement humaine, on pourrait se demander si chacun n'est pas libre de refuser d'en faire partie, on pourrait discuter la légitimité de son pouvoir. Mais l'Eglise a pour elle les paroles que Jésus adressa solennellement à Pierre et aux Apôtres : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. » (Math., xvi, 18). « Allez, enseignez les nations. » (Math., xxviii, 19). « Tout ce que vous lierez sur terre sera lié dans le ciel. » (Math., xviii, 18).

Depuis les sombres jours des Catacombes, l'appui divin a multiplié les prodiges pour développer l'institution de l'Eglise, pour la sauver quand, humainement, elle semblait perdue, pour la faire resplendir et régner au-dessus des peuples qu'elle libère. Dès le moment où le Seigneur a voulu fonder son Eglise, il devait à sa Sagesse infinie de lui fournir les moyens nécessaires pour garantir son enseignement et pour imposer sa doctrine. Il ne pouvait donc pas permettre aux hommes de discuter ses ordres ou de s'y dérober : pour que subsiste l'Eglise, il fallait qu'elle eût le droit de commander au nom de Dieu sur tous les points qui relèvent de sa mission ; et il fallait par conséquent que Dieu sanctionnât les révoltes contre elle, comme il sanctionne toute désobéissance envers le ciel. Sans cela nous tombions dans le chaos, dans l'anarchie.

Voilà pourquoi la soumission s'impose envers l'Eglise comme envers Dieu ; voilà pourquoi désobéir à l'Eglise est désobéir à Dieu même, voilà pourquoi l'Eglise, de par Dieu lui-même, a le droit de fixer les commandements dont l'exécution s'impose à nous sous peine de péché, même mortel.

III. — Nous sommes parfaitement convaincus de la nécessité de nous plier sous les règles saintes. Mais nous ne saurions être rendus responsables que de nos actes personnels, et le Seigneur ne nous demandera compte que des transgressions que nous aurons nous-mêmes commises. Il y a une dérogation cependant : celle qui concerne le péché originel. Ce péché-là, vous le savez bien, fut commis, non point par chacun d'entre nous, mais par Adam et par Eve, lorsque, dans le paradis terrestre, ils accomplirent l'acte que Dieu leur avait interdit. Nous en portons cependant la peine ; nous sommes livrés à la douleur et au travail, nous subissons les luttes intérieures et les angoisses de la mort parce que nos premiers parents ont péché.

Cela ne paraît étrange qu'à première vue : au fond c'est une application logique du principe immortel de la solidarité humaine. Chefs de la race que nous formons, nos premiers parents agissaient au nom de leur descendance entière, et ils pouvaient la compromettre comme un père de famille peut ruiner ses enfants en grevant son bien d'hypothèques. C'est un malheur, alors, pour tous ses fils, comme ce fut un malheur pour l'humanité. Mais ce n'en est pas moins normal, légitime.

Remarquons bien, toutefois, la différence essentielle entre la faute primitive et celles que nous commettons trop souvent. Ces dernières sont notre fait personnel : nous en sommes pleinement et uniquement responsables. Aussi peuvent-elles nous faire encourir les châtiments les plus rigoureux de l'enfer éternel. La faute originelle n'entraîne pas les mêmes conséquences. En cette vie, elle nous prive des dons surnaturels et gratuits que Dieu avait accordés à nos premiers parents et nous met sous l'empire du démon. Mais elle ne comporte rien qui ait le caractère d'un châtiment personnel. C'est pourquoi, dans l'autre vie, si elle prive de la vision béatifique et par suite plonge dans un véritable état de damnation, elle ne mérite pas les peines sensibles qui sont le partage des réprouvés qui ont volontairement péché. Bien plus, d'après la plupart des théologiens, elle n'est

pas incompatible avec un certain bonheur d'ordre purement naturel.

II

I. — Un péché actuel, m. f., n'est mortel pour notre âme que s'il réalise certaines conditions qui le rendent vraiment inexcusable.

1. Il faut d'abord que l'acte lui-même qui forme la matière du péché constitue une infraction sérieuse aux lois que nous tenons du ciel. Dieu, qui est l'indulgence et la douceur sans bornes, ne va pas nous rejeter loin de lui et nous livrer à l'horreur des châtiments éternels pour une vétille quelconque. Il ne se décide à nous considérer comme gravement coupables que lorsque nous avons accompli un important geste de rébellion contre ses commandements ou ceux de l'Eglise. Ainsi, par exemple, le blasphème, qui outrage directement la divinité, ainsi le vol, la calomnie, le meurtre qui, en lésant notre prochain, offensent Celui qui l'a créé, ainsi bien d'autres actes encore constituent des péchés mortels parce qu'ils ont une gravité suffisante pour troubler l'ordre établi par Dieu.

Il importe, au reste, d'observer que cet acte qui forme la *matière* du péché peut, en lui-même, n'être pas *matériel :* une pensée perverse, librement accueillie, un désir mauvais auquel on consent pleinement, suffit à former un péché mortel, quoiqu'il ne laisse aucune trace extérieure et que nul regard, sauf celui de Dieu, ne puisse les saisir au passage.

2. Même lorsque l'acte du péché est grave, il faut encore, pour que la faute soit effectivement commise, qu'il ait été préalablement saisi par notre intelligence comme opposé à la loi. Assez souvent, en effet, on peut faire telle ou telle chose sans croire qu'elle soit interdite, ou au moins sans en avoir considéré la malice : ainsi j'entre au restaurant et j'y avale un beefsteak, sans me souvenir que c'est aujourd'hui vendredi : j'ai eu une distraction, mais je n'ai commis aucune faute, même légère, parce que je ne savais pas que j'allais contre un précepte de l'Eglise.

Bien des causes, très admissibles, peuvent ainsi jouer pour diminuer ou même faire absolument disparaître notre culpabilité : l'erreur quand elle est pleinement involontaire, l'ignorance qu'on ne peut éclairer, certains états morbides, certaines situations exceptionnelles, nous empêchent parfois d'apprécier une chose à sa valeur réelle. Or il n'y a de péché mortel que lorsqu'on a posé un acte après avoir bien vu qu'il était mauvais.

3. Nous en arrivons ainsi à la troisième condition de la faute grave : le plein consentement. C'est ce qui termine et complète la rébellion : nous aurons eu beau avoir la tentation de faire quelque chose et voir ensuite que cette chose était mauvaise, nous n'aurons pas réalisé le péché tant que nous n'y aurons pas adhéré, que nous n'y aurons pas consenti. Cela va de soi. Et cela explique en même temps toute la malice de la faute. Le pécheur désire faire ceci ou se dispenser de cela sans motif. Il voit que sa décision est opposée à la loi divine ; il sait qu'il va commettre le mal et déplaire à Dieu tout en compromettant son salut. Malgré tout, froidement, cyniquement, il persiste dans sa volonté coupable : il opère le mal sciemment et librement. Ne porte-t-il pas, devant le Seigneur, une responsabilité entière et écrasante, et n'a-t-il pas tout fait pour obtenir le châtiment qu'il a bien mérité ?

II. — D'après ce qui vient d'être dit, vous voyez tout de suite l'abîme qui sépare la faute grave de ces défaillances bien plus légères qu'on désigne sous le nom de péchés véniels. Ceux-ci ne sont que des désobéissances sur des points secondaires, qui ne nous séparent point de Dieu, mais seulement refroidissent plus ou moins nos relations avec lui. Ils ne constituent pas une révolte totale ; ils sont d'ailleurs plus souvent imputables à la fragilité qu'à la malice humaine : leur matière n'est pas assez grave pour nous mettre en rébellion contre les lois primordiales du Seigneur.

Il arrive aussi, quelquefois, qu'un péché dont la matière serait grave cesse d'être mortel pour revenir au rang des fautes légères, parce qu'il n'a pas été commis en pleine connaissance de cause, ou parce qu'il nous a échappé sans notre entier consentement. Nous n'avons pas cru, sincèrement, ou n'avons pas formellement voulu nous détourner de Dieu. Or on ne pèche, encore une fois, que dans la mesure où on le sait et où on le veut.

Il serait inexact et imprudent de diminuer l'importance des fautes vénielles, qui alanguissent notre charité, amoindrissent nos facultés spirituelles, affligent le cœur de notre bon Maître et nous attirent à nous-mêmes, avec une diminution de grâces, des châtiments proportionnés à leur nombre et à leur malice. Mais il n'en reste pas moins qu'il y a un espace immense, une différence de genre, entre les fautes vénielles, dont on ne peut guère espérer se préserver totalement, et les péchés mortels, auxquels nous ne devons absolument jamais nous laisser aller.

III. — On ne saurait trop se pénétrer de la gravité effroyable de ces derniers. En les commettant par sa décision réfléchie, le pécheur s'est lié avec les puissances d'enfer ; il a donné son adhésion à un ordre de choses qui tend précisément à bouleverser et à détruire l'harmonie que Dieu avait instituée pour le bonheur du genre humain. Dans un accès, au moins implicite, d'orgueil fou, il a mis en balance la volonté de Dieu avec la sienne propre ; en choisissant cette dernière, il a donc eu l'audace de se préférer à Dieu, de se mettre au-dessus de Dieu. Non seulement il s'est détourné résolument de la tâche providentielle qui lui avait été assignée, mais il a cherché à rompre, autant qu'il le pouvait, les liens qui unissent la créature à son Seigneur.

Il est allé plus loin : sans bien s'en rendre compte peut-être, mais par une conséquence inévitable, il a été porté à regretter l'existence de Dieu, à souhaiter sa disparition, car la présence

du Seigneur le gênait pour effectuer son crime et il s'épouvantait, malgré ses bravades, à l'idée du Maître juste, éternel rémunérateur du mal comme du bien. Il s'est rejeté loin de Dieu, il a rejeté Dieu lui-même, en une sorte d'apostasie. Ne pensez pas que j'exagère : dans le moindre péché mortel il y a tout ce que nous venons de dire ; il y a, en plus de la désobéissance matérielle, une tentative de révolution, un parjure à l'égard des serments du baptême, un reniement de la divinité.

Si le pécheur ne le conçoit pas, c'est que son âme s'est obscurcie, ou bien que la folie du désir pervers l'aveugle momentanément. Mais toutes ces abominations sont en germe dans la méditation qui a précédé la faute, dans le geste qui l'a réalisée. Et c'est à cause de tout cela que le péché mortel est si terrible, si affreux.

III

Monstrueux en lui-même, le péché grave est encore funeste dans ses conséquences. Et si plusieurs de celles-ci ne doivent se révéler qu'à la longue, il en est d'autres, au contraire, qui se manifestent immédiatement. Aussitôt que le fait est consommé, le coupable, soudain, est privé de la grâce. Oh ! nous sommes si peu familiarisés avec les choses divines, si habitués à ne tout considérer que sous l'angle misérable et mesquin des apparences purement terrestres que nous n'apprécions pas convenablement l'étendue sans limites de ce désastre : perdre la grâce du bon Dieu ! Et cependant, pour peu qu'on y veuille songer, on sera forcé de convenir que ce malheur est sans égal, en ce monde comme dans l'éternité.

L'homme, en effet, ne peut rien par lui-même. Créature limitée dans sa nature, déchu par le péché originel avant même d'avoir ouvert les yeux à la lumière, il est dans l'impossibilité radicale de produire un acte vraiment méritoire et surnaturellement bon, s'il n'est pas aidé par un secours mystérieux et puissant qui lui vient du ciel. A plus forte raison ne pourra-t-il pas, sans ce même secours, faire son salut. La grâce, sous ses formes multiples, est de tous les jours, de tous les instants ; elle forme la trame cachée de notre existence chrétienne ; elle est la vie qui nous permet d'agir et d'amasser des trésors pour le ciel. Mais, aussitôt le péché mortel commis, nous devenons aux yeux de Dieu semblables à des cadavres. Tous nos mérites antérieurs sont abolis et il nous est impossible d'en acquérir d'autres. Nous ne sommes plus que des arbres desséchés qui ne produisent aucun fruit et qui sont bons à être coupés et jetés au feu. Aussi longtemps, donc, que nous resterons dans l'état de péché, aussi longtemps que notre réconciliation n'aura pas été opérée par un humble repentir suivi de l'absolution sacramentelle, tous nos efforts et toutes nos tentatives seront vains : nos œuvres, en apparence, demeureront peut-être bonnes, apostoliques même ; en réalité elles seront mortes, incapables d'obtenir des résultats salutaires.

Ainsi abandonné de Dieu, l'homme se trouve alors livré à ses propres forces, disons plus justement à sa propre faiblesse. Toutes les tendances mauvaises qui s'agitaient sourdement dans les bas-fonds de son être et n'étaient tenues en respect qu'avec l'aide du Seigneur, prendront une vigueur nouvelle et tendront à dominer la pauvre âme affaiblie. A cet assaut plus violent le pécheur ne pourra opposer qu'une résistance amoindrie : il est bien à craindre qu'il ne succombe encore, et ainsi un péché risque d'en entraîner un autre. C'est même une doctrine communément admise parmi les théologiens qu'il est impossible d'éviter de nouveaux péchés mortels après qu'on a eu le malheur d'en commettre un, si on ne fait pas une prompte pénitence. La faute appelle donc la faute, et l'iniquité va sans cesse croissant.

Tandis que le ciel châtie ainsi les crimes commis contre lui, la nature elle-même cherche à venger son Créateur. Il est très rare, en effet, qu'un péché attente aux droits de Dieu sans léser aussi les droits de la nature, sans troubler l'ordre que le Seigneur a fixé en ce monde, sans créer un déséquilibre même dans notre état temporel. Il faut que l'équilibre soit redressé, il faut que l'ordre soit rétabli, sous peine de voir peu à peu l'univers sombrer dans l'anarchie du chaos. De là viennent ces retours nécessaires, qui, par le simple jeu des circonstances, commencent souvent à punir le pécheur.

Que de fois n'avez-vous pas pu constater de vos propres yeux les effets de cette justice immanente ! C'est un orgueilleux qui s'effondre sous le mépris ou sous la haine, un avare ruiné par ses spéculations trop risquées, un débauché rongé par la maladie, un menteur pris à ses propres pièges, un voleur surpris et traîné devant les tribunaux. Sans doute, cela n'arrive pas toujours : bien des crimes demeurent ici-bas impunis ; mais cela se produit néanmoins assez fréquemment pour que cela nous doive servir de leçon et nous mette en garde contre le péché, ne serait-ce qu'au point de vue le plus vulgaire : celui de notre avantage temporel.

Lorsque nous voyons se produire un de ces accidents quasi-providentiels, nous trouvons que le coupable a déjà subi une lourde peine, que sa faute s'est cruellement retournée contre lui. Il y a quelque vérité dans cette manière de juger, et pourtant ces châtiments naturels sont encore un effet de la miséricorde de Dieu. Si le malheur et la souffrance ouvrent enfin les yeux du pécheur, s'ils lui font ressentir la grandeur de sa faute et l'incitent à s'en purifier, ils amorcent l'œuvre du salut. Une fois reçu le pardon de Dieu, si les conséquences funestes de nos égarements sont acceptées avec résignation, avec humilité, avec la sainte joie surnaturelle de la mortification qui élève l'âme, alors la punition se transforme : elle devient une expiation salutaire, elle devient source de mérites et de grâces. Ainsi la prévoyance du Seigneur tire maintes fois le bien du mal.

Il n'en reste pas moins que tout péché commis continue à exercer ses ravages dans la société entière. Même lorsque le coupable a racheté sa faute au point d'en avoir tiré profit pour son salut, cet avantage demeure privé, individuel, personnel. L'ensemble des êtres humains persistera cependant à ressentir les répercussions néfastes, à souffrir du scandale, à porter, dans une certaine mesure, le poids du moindre péché.

Et ce poids est extrêmement lourd, ces répercussions sont incalculables. La race humaine est solidaire devant Dieu : tout ce qui aggrave la masse de ses infidélités aggrave aussi la rigueur et la fréquence de ces châtiments collectifs qui éclatent, parfois, sur les peuples comme un coup de tonnerre vengeur, et dont nous avons connu, récemment encore, des exemples inoubliables. Nous avons tort de ne voir dans les cataclysmes qui bouleversent des contrées entières, comme dans les conflits sanglants qui dressent les nations les unes contre les autres, que de simples et fortuits concours de circonstances : la main du Seigneur a déclanché ces désastres et sa Providence, qui a disposé pour nous les jours heureux et les années paisibles, a aussi prévu les fléaux qui devaient corriger notre insolence et punir les forfaits accumulés.

Du simple côté naturel, les conséquences de nos fautes sont souvent un désarroi profond causé à l'organisme social : ainsi, quand l'improbité devient générale, la méfiance entrave les transactions ; quand l'immoralité coule à pleins bords, les races courent à leur décadence ; quand l'envie et la soif de jouir s'exaspèrent, surgissent les conflits de classes, avec leur sinistre cortège de grèves et de ruines. Dieu nous avait donné un monde qui, sans être le meilleur possible, aurait pu cependant rester agréable, calme, joyeux ; ce sont nos péchés qui le rendent dur, qui renversent ses plans, qui causent nos hontes et nos douleurs.

Et je ne parle pas aujourd'hui de la sanction suprême du péché, de l'abîme infernal d'où l'on ne revient pas, de la damnation qui venge la justice divine pendant une horreur d'éternité. Il nous faudra avoir le courage, d'ici peu, d'envisager de façon plus précise cette épouvantable hypothèse, cette menace qui pèse sur le monde présent et qui forme la plus redoutable suite du péché, celle que rien ne peut adoucir, celle que rien ne réparera jamais.

* * *

La faute mortelle est donc si odieuse en elle-même, si terrible dans ses conséquences, que tout homme tant soit peu sensé doit en concevoir une indicible horreur. Puisque l'acte de notre rébellion doit faire un si grand outrage au Seigneur, doit nous attirer à nous-mêmes tant de déchéances et de peines, il est logique et humain de le détester. Malheureusement il arrive que notre répulsion pour le mal reste trop souvent théorique. Lorsque nous sommes de sang-froid, le cri de la claire raison nous avertit de repousser les tentations qui nous sollicitent. Mais vienne un souffle de passion, surgisse une circonstance louche qui semble nous promettre de trompeuses réussites, alors nous faisons, plus d'une fois, taire la voix de la conscience ; aveugles et sourds, nous nous ruons à l'abîme ; poussés par un vent de folie, nous agissons éperdument, sans rien vouloir considérer au delà du désir immédiat, sans vouloir calculer les prochaines et inévitables conséquences.

Il importe de se prémunir contre ces surprises périlleuses ; il importe d'éviter autant que possible des luttes qui, trop de fois, se terminent pour nous en défaites. Sans doute nous ne pourrons pas éviter toutes les occasions qui se présentent : il en est qui sont inévitables, qui tiennent aux conditions mêmes de la vie. Mais il en est beaucoup d'autres, heureusement, qu'un peu de vigilance suffit à écarter, qu'un courage élémentaire suffit à vaincre. Fuyons, avec un soin attentif, chaque occasion dont nous pourrons nous éloigner ; sachons prévoir avant d'agir, et demandons-nous fréquemment si telle démarche projetée ne sera pas nuisible à notre âme, si telle relation ne cache pas un piège. De la sorte nous nous épargnerons bien des remords et des amertumes. Et si notre malheur voulait qu'une fois ou l'autre nous soyons surpris, s'il nous arrivait de commettre un de ces péchés que nous haïssons, alors ne nous livrons pas au découragement qui désespère : relevons-nous aussitôt, allons trouver le prêtre qui sait pardonner au nom de Dieu, purifions immédiatement notre âme par l'aveu et le repentir. Ainsi soit-il.

POUR LA FÊTE DU T. S. SACREMENT

LA GÉNUFLEXION

Mes frères,

Nous célébrons aujourd'hui la grande fête liturgique établie par l'Eglise, sur la demande même de N.-S. Jésus-Christ, pour rendre chaque année un éclatant et solennel hommage à sa présence réelle dans l'Eucharistie. Notre-Seigneur a droit dans son divin sacrement au plus profond respect de notre part, c'est chose certaine ; il y a droit non pas seulement en cette fête, mais chaque fois que nous paraissons devant lui. Aussi, puisque parmi les actes extérieurs qui servent à exprimer ce respect se range en premier lieu la génuflexion, je me propose de consacrer mon instruction d'aujourd'hui à une courte étude sur cet acte religieux.

Examinons successivement trois choses : 1° *ce qu'il faut entendre* par la génuflexion et quelle est son *origine ;* — 2° s'il y a vraiment *obligation* pour tous les chrétiens, quels qu'ils soient, de la faire devant le Saint-Sacrement ; — 3° quel est le *but* que s'est proposé l'Eglise en la prescrivant.

I

La génuflexion, m. f., est un acte de respect que l'on accomplit en pliant le genou droit jusqu'à

terre. L'usage de la génuflexion, comme salut, remonte à la plus haute antiquité. Ainsi, nous lisons dans la Bible, au livre de la Genèse, que le Pharaon d'Egypte, pour récompenser Joseph, fils de Jacob, de lui avoir expliqué ses songes et conseillé sagement de mettre en réserve une grande quantité de blé pour les années de famine qui allaient venir, le fit monter sur un de ses chars et fit crier par un héraut que tout le monde eût à *fléchir le genou* devant lui, en reconnaissant qu'il avait été établi pour commander à toute l'Egypte. Au livre d'Esther, également, nous lisons que les sujets du roi Assuérus devaient fléchir le genou devant Aman, son premier ministre, et que Mardochée, oncle de la reine, s'attira la haine implacable d'Aman pour lui avoir refusé cet honneur.

Pendant la Passion de N.-S. Jésus-Christ, après sa flagellation dans le prétoire de Pilate, que se passa-t-il ? L'Evangile nous apprend que les soldats traînèrent le Sauveur dans la cour du prétoire, le revêtirent d'un lambeau de pourpre, lui mirent un roseau entre les mains en guise de sceptre, puis fléchirent le genou devant lui en disant : « Salut, roi des Juifs ! » (Math., XXVII, 29). C'était par moquerie, par dérision, qu'ils le faisaient, c'est vrai ; cela prouve néanmoins que la génuflexion était en usage dans les honneurs rendus à la majesté royale.

La génuflexion, dans les temps anciens, n'a pas été regardée seulement comme signe de révérence, de respect envers un grand personnage, mais aussi comme acte extérieur de religion, comme marque d'adoration envers Dieu lui-même. Ecoutez, par exemple, ce que le Seigneur dit aux hommes, aux nations de l'univers, par la bouche du prophète Isaïe : « Convertissez-vous, peuples de la terre, parce que je suis votre Dieu. J'ai juré que tout genou devra fléchir devant moi. » (Is., XLV, 22-24).

Lisez l'Evangile. Qu'y raconte-t-on encore ? On y voit que les Mages, conformément aux traditions de l'Orient, firent la génuflexion à deux genoux pour adorer le Fils de Dieu fait homme, avant de lui offrir leurs présents. « *Et procidentes adoraverunt eum.* » (Math., II, 11).

L'aveugle-né apprend que celui qui l'a guéri miraculeusement n'est autre que le Fils de Dieu. Il l'apprend de Jésus lui-même. Aussitôt il s'écrie : « Seigneur, je crois en vous ! » Et se prosternant il adore le divin Maître.

A chaque instant, du reste, pendant la vie mortelle du Sauveur, on voyait des malades, des infirmes, des lépreux s'approcher de lui et fléchir le genou pour implorer de sa toute-puissance leur guérison.

II

La génuflexion ayant été considérée dès les temps les plus reculés comme un témoignage de profond respect et même d'adoration, l'Eglise a voulu que cet hommage fût rendu à Notre-Seigneur présent dans l'Eucharistie par tous les fidèles sans exception. Elle demande formellement que tous les chrétiens, hommes et femmes, enfants et grandes personnes, fléchissent le genou droit jusqu'à terre quand ils entrent dans le lieu saint où ils savent que Jésus réside au tabernacle, ou bien quand ils en sortent.

On dira : « Mais la génuflexion devant le St-Sacrement est peut-être une chose simplement recommandée et non une chose obligatoire dans le sens ordinaire du mot. » M. f., la génuflexion est plus qu'une chose recommandée, plus qu'une chose de conseil, c'est une obligation, je ne dis pas sous peine de péché grave, mais réelle cependant. Nous en avons une preuve dans un décret rendu par le St-Siège le 14 octobre 1602, où il est déclaré catégoriquement « que tous les fidèles sans distinction d'âge ni de sexe, passant devant le St-Sacrement, sont tenus de fléchir le genou. » Les termes « sont tenus » ne permettent aucun doute sur le sens du décret.

Une autre preuve se trouve dans les paroles mêmes que le pape Pie IX fit adresser le 1er janvier 1877 à un prélat, Mgr Gaume, qui a laissé dans le clergé français le meilleur souvenir comme écrivain et théologien. Mgr Gaume avait publié un petit livre intitulé : *La génuflexion au XIXe siècle*, et il venait d'en faire remettre un exemplaire au Pape. Non seulement Pie IX accueillit l'ouvrage avec une grande bienveillance, mais il voulut que son Cardinal-Vicaire écrivît à l'auteur une lettre dans laquelle il lui était dit : « Le Souverain Pontife loue vivement votre zèle à faire rendre à Notre-Seigneur dans le plus auguste de nos mystères *l'hommage qui lui est dû*. Sa Sainteté désire que les prédicateurs, les catéchistes, les curés et les confesseurs ne cessent pas d'insister auprès des fidèles *sur le devoir de faire la génuflexion* devant le T. S. Sacrement. » Vous le voyez, m. f., la génuflexion est nettement imposée comme *un devoir* à tous les fidèles sans exception.

III

Et quel but s'est proposé l'Eglise en la prescrivant ainsi ? C'est d'abord de rendre à Jésus présent dans la Sainte Eucharistie le culte extérieur d'adoration auquel il a droit et qu'il réclame de nous. En effet, remarquez, nous ne sommes pas composés uniquement d'une âme, nous avons aussi un corps. Nous devons donc adorer Jésus-Christ qui est Dieu et qui est présent au St-Sacrement, l'adorer, dis-je, non seulement avec notre âme, mais également avec notre corps. La génuflexion ayant été considérée dans tous les temps et dans toutes les religions comme l'acte de respect par excellence, l'Eglise ne pouvait rien faire de mieux que de l'ordonner.

Elle nous invite toutefois à toujours accompagner cet acte extérieur d'un acte intérieur correspondant, c'est-à-dire d'un acte du cœur qui l'empêche d'être une pratique purement machinale. L'adoration intérieure se joint à l'adoration extérieure si, en faisant la génuflexion, nous avons soin de dire, par exemple, à Notre-Seigneur : « Jésus, mon Sauveur, je vous reconnais pour mon Dieu et vous adore. » Faite dans ces conditions, la génuflexion est un hommage qui très certainement plaît au divin Maître.

Mais par cette pratique l'Eglise n'entend pas seu-

lement nous faire remplir un devoir d'adoration. Elle entend aussi nous faire offrir à Notre-Seigneur un dédommagement pour les outrages dont il est l'objet et qu'il ne cesse de recevoir dans le sacrement de son amour, de la part des incrédules, des impies et même des indifférents. La génuflexion, sachons-le, nous est un moyen facile et journalier de compenser ce que le malheur des temps a ravi, en notre France en particulier, à sa gloire extérieure, par toutes les mesures qui attaquent son culte, comme la suppression des processions solennelles de la Fête-Dieu dans la plupart des villes et même dans une foule de paroisses à la campagne.

En faisant pieusement, religieusement devant le St-Sacrement la génuflexion prescrite, c'est comme si nous disions au divin Maître qui y réside : « Seigneur, il y en a qui vous renient, qui vous blasphèment, qui vous traitent avec mépris. Mais moi, je crois en vous et je veux être du nombre de ceux qui vous consolent... Je fléchis le genou devant vous pour confesser en chrétien, en chrétienne, votre divinité. Je le fais pour vous adorer, pour vous témoigner mon dévouement, ma fidélité, pour manifester au grand jour ma foi et l'amour que j'ai pour vous. » Si c'est là votre manière d'agir, oh ! comme Notre-Seigneur sera sensible à cet acte de réparation ! Comme il sera encouragé en retour à vous bénir !

Il y a enfin dans la génuflexion, quand elle est bien faite, une édification, une prédication qui peut être parfois d'une grande utilité au prochain. Voulez-vous un exemple ?

On raconte que Mgr Mermillod, qui fut vicaire à Genève avant de devenir évêque de cette ville, avait un soir prêché sur la présence réelle. Il avait fait un très beau sermon et sa parole ardente, tout apostolique, avait remué les âmes. Quand la foule qui était venue l'entendre fut sortie de l'église, il resta pour fermer les portes. Il les fermait ainsi lui-même tous les jours, car dans ce pays où le protestantisme était acharné contre le catholicisme, il y avait toujours à craindre quelque profanation.

Après s'être assuré que l'église était vide, il revint au pied du maître-autel, y pria quelques minutes, puis fit selon sa coutume la génuflexion profonde, baisa encore la terre par un sentiment de plus profonde adoration, et se leva pour se retirer. Il se croyait bien seul. Mais il n'avait pas fait deux pas que soudain un confessionnal s'ouvre, et une dame en sort pour s'avancer vers lui. « Madame, dit-il étonné, que faites-vous ici en ce moment ? »

« Je suis protestante, répond-elle. J'ai entendu votre discours sur la présence réelle et vos arguments m'ont ébranlée. Un seul doute me restait. Pardonnez-moi si j'ose vous l'exprimer. Je voulais savoir si vous croyez personnellement, sincèrement, à ce que vous avez prêché de votre mieux. Et mon intention alors a été de vous surprendre, afin de voir si dans le secret vous vous comportiez envers l'Eucharistie comme quelqu'un qui y croit. J'étais d'ailleurs bien décidée à me convertir si je voyais votre conduite conforme à vos enseignements. Après votre prière et la génuflexion si respectueuse que vous venez de faire, je n'hésite plus. J'ai vu, je crois sans difficulté maintenant, et je veux devenir catholique. » Elle le devint en effet, et Mgr Mermillod n'eut qu'à s'applaudir de son abjuration.

* *

M. f., je ne vous dirai pas de contracter l'habitude de la génuflexion, car cette habitude, vous l'avez. Je vous demanderai simplement de bien prendre garde à la routine qui se glisse dans les meilleures choses. En faisant la génuflexion dans le lieu saint, je vous en prie, veillez à ne pas vous acquitter là d'une formalité quelconque, à ne pas produire un geste purement machinal ; veillez à faire un acte profondément chrétien. Devant le St-Sacrement solennellement exposé dans l'ostensoir, la génuflexion ordinaire avec un seul genou, avec le genou droit, ne suffit même pas ; il faut dans ce cas, vous le savez, la génuflexion avec les deux genoux, c'est-à-dire la prostration. Eh bien ! qu'il s'agisse de l'une ou qu'il s'agisse de l'autre, que ce soit toujours de votre part, avec un acte de foi à la présence réelle, un véritable acte d'adoration et une protestation de fidélité, de dévouement sincère à Jésus dans l'Eucharistie. Le bon Maître sera content, et il se plaira à vous récompenser. Ainsi soit-il.

CINQ MINUTES D'EVANGILE

XXXII

2e Dimanche après la Pentecôte

LES VAINES EXCUSES

Dieu convie tous les hommes sans exception au salut de la vie éternelle. Mais beaucoup déclinent son amoureuse invitation, invoquant, pour s'en dispenser, de vaines excuses. L'évangile de ce jour nous les signale : l'ambition, les affaires, le plaisir. Examinons-les ensemble, pour voir si elles ne sont pas les nôtres parfois.

I

A la convocation du maître qui a préparé pour recevoir ses convives un grand et royal festin, un premier invité fait tenir la réponse suivante : « J'ai acheté un domaine, il faut nécessairement que j'aille le voir ; je vous prie de m'excuser. »

A la place du maître, m. f., comment eussiez-vous jugé cette excuse ? De nulle valeur, assurément. C'est une manière de signifier en termes polis à quelqu'un qu'il nous ennuie. Et l'on ne s'y trompe pas.

Or telle est le plus souvent l'excuse des riches et des grands pour s'exempter de leurs devoirs religieux. Ils se créent des nécessités à leurs yeux plus pressantes que celle de leur salut éternel. Ils ont, disent-ils, des affaires à traiter, et il faut de toute nécessité qu'ils aillent au rendez-vous. C'est une obligation qui, pour eux, passe avant celle d'aller à la messe dominicale et de prendre part, pour la vie et le salut de leur âme, au banquet eucharistique. Mais non, il faut qu'ils aillent voir leurs domaines ou parader dans quelque assemblée, con-

templer leurs richesses dans un sentiment de fatuité et d'orgueil ou recueillir l'adulation de quelque peuple ignorant. C'est leur ambition et leur vaine gloire qui font leur perdition.

En effet, ils succombent à la tentation du démon qui, au désert, montrait à Notre-Seigneur la splendeur des royaumes terrestres, en disant : « Tout cela est à toi, si tu m'adores. » (Math., IV, 9). Malheureuses victimes ! avouez que c'est la satisfaction de dire : « Tout cela est à moi », d'être regardé, envié peut-être par le voisin, qui vous entraîne loin de l'église quand la cloche vous y appelle. Et en refusant à Dieu l'adoration que vous lui devez, c'est au démon que vous rendez hommage.

Ah ! prenez bien garde ! en demandant à vos biens, même légitimement acquis, le contentement de votre vie, vous faites de la terre le lieu du repos et du bonheur. Vous vous trompez, car vous quittez la proie pour l'ombre : le ciel, avec son éternité, est seul le lieu où l'âme est appelée à trouver sa félicité. Arrière donc une telle excuse qui cache le poison de l'ambition et de la vaine gloire, pourvoyeuses de l'enfer !

II

« J'ai acheté cinq paires de bœufs, dit un second, je vais en faire l'essai ; je vous prie de m'excuser. »

Ce n'est plus l'excuse des riches qui n'ont qu'à jouir et dont la vie s'écoule dans l'oisiveté. C'est celle des travailleurs aux mains calleuses, des gens de peine qui gagnent leur pain à la sueur de leur front. Car s'ils délaissent l'invitation du maître, ce n'est pas pour flâner, mais pour travailler. Or quoi de plus noble et de plus nécessaire que le travail ?

M. f., que de fois nous entendons cette réponse sur les lèvres de tel ou tel d'entre vous : « Nous avons du travail, et puis on mange tous les jours » !

Voici que le temps des travaux à la campagne est proche. Comme l'invité de l'Evangile, vous vous êtes munis qui d'un attelage nouveau, qui d'instruments agricoles dernier modèle, bref, de tous les moyens perfectionnés que la science a inventés pour vous faciliter le travail et vous permettre d'augmenter le rendement de vos terres. C'est bien. Mais ne pensez pas que ce soit une obligation pour vous d'en user au détriment de la loi de Dieu. La loi du dimanche prime, à moins de nécessité grave et urgente, celle du travail.

Ne dites pas : « Il faut que j'aille essayer mon attelage ou mes machines ; il faut que je travaille pour manger. » Vous seriez victimes d'une illusion du démon. Oui, il faut manger tous les jours, et tous les jours aussi gagner son pain à la sueur de son front ; mais n'oubliez pas que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. N'oubliez pas que Dieu s'est réservé un jour par semaine pour que vous lui rendiez le devoir de l'adoration, et que ce jour, il l'a réservé aussi pour vous, dans votre intérêt, afin que vous vous reposiez de vos fatigues. Trêve donc le dimanche à vos travaux pour vous permettre de penser à Dieu, à votre âme, à votre salut éternel !

Et arrière l'excuse du travail, qui cache un amour désordonné des biens de la terre, parfois une sordide avarice !

III

Dernière excuse : « Je viens de me marier, je ne puis donc venir. » C'est celle du voluptueux, de l'homme de plaisir, car S. Grégoire, qui commente ce texte, dit que sous la figure de la femme il faut entendre la volupté.

Remarquez, m. f., qu'à la différence des autres invités celui-ci ne s'excuse pas. Il déclare sèchement qu'il ne peut pas venir. Une nécessité inéluctable l'en empêche. C'est que la passion charnelle est de toutes la plus tyrannique. Elle commande en maître à sa victime, qui obéit comme un esclave.

Or, dans un siècle dévergondé, combien perdent leur âme en se livrant aux plaisirs sensuels ! Regardez cette foule qui se précipite le dimanche. Où va-t-elle ? S'engouffrer dans les cinémas, les dancings, les théâtres, les cabarets. Elle va emplir ses yeux, sa mémoire, son imagination de scènes, de souvenirs, d'images dangereux. Elle va livrer ses sens à des impressions qui mettront la chair en révolte contre l'esprit, s'étourdir de sensations factices, aviver ses passions et susciter des émotions troublantes qui débilitent le tempérament, nuisent à la santé, obscurcissent l'intelligence, mais surtout gâtent le cœur et risquent fort de faire sombrer la foi et perdre la vertu.

Regardez jusque dans le monde des fidèles les infiltrations de la volupté. Entre les mains de la jeune fille, le roman frivole a remplacé le livre de piété, et l'on tolère les sorties à l'heure des offices en des compagnies joyeuses. A peine une petite messe entendue rapidement, et l'on court à une partie de plaisir.

Certes, m. f., il faut se récréer, mais ce n'est pas au détriment de la vertu, en cherchant à accommoder dans une alliance impossible le bon Dieu et Satan. On ne peut pas servir deux maîtres à la fois. Notre-Seigneur l'a déclaré : « Quiconque n'est pas avec moi est contre moi. » (Math., XII, 30). Et l'homme charnel ne goûte pas les choses du ciel. A mesure qu'on s'adonne au plaisir des sens, on s'éloigne de Dieu, c'est un fait. Et celui qui se livre à l'impudicité délaisse bientôt l'église et la religion. Car « qui montera sur la montagne sainte ? Celui, répond le Psalmiste, qui a les mains innocentes et le cœur pur. » (Ps. XXIII, 4).

Loin de vous, m. f., l'excuse du plaisir. Elle est funeste. Mais le devoir avant tout et le devoir partout.

* *

Voilà les prétextes allégués et la signification qu'ils revêtent. Ils ne valent rien et Dieu les repousse, car vous savez la fin de la parabole : « Je vous le déclare, dit le maître, aucun de ceux qui avaient été invités ne goûtera mon festin. »

Craignons qu'au festin de la vie éternelle notre place ne soit donnée à un autre. Mais par nos bonnes œuvres et notre obéissance aux commandements, rendons certaine notre vocation, qui n'est autre que l'invitation de Dieu à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

ENTRETIENS SUR LA VIE CHRETIENNE

4e partie : Les épreuves de la vie chrétienne

CXXX

POURQUOI LES ÉPREUVES DE LA VIE CHRÉTIENNE

Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.

Les peines de cette vie ne sont pas égales aux gloires dont nous jouirons dans la vie future. (Rom., VIII, 18).

Nous avons dit, dès nos premiers entretiens sur la vie chrétienne, que l'étude de cette vie, telle que nous la ferions, porterait : — 1o sur les *raisons* qui nous l'imposent ; — 2o sur les *vertus* dont elle nous fait un devoir ; — 3o sur les *moyens* ou *secours* qu'elle nous offre ; — 4o enfin sur les *épreuves* ou *difficultés* auxquelles elle nous soumet [1].

Nous avons traité, avec les détails utiles, des trois premiers groupes de vérités. Nous allons nous occuper maintenant des *épreuves* ou *difficultés* de la vie chrétienne. C'est donc la quatrième et dernière partie de nos études qui commence. Elle ne sera ni moins importante ni moins pratique que les trois premières. Aussi me permettrez-vous de la recommander à votre sérieuse et bienveillante attention.

Tous les hommes religieux ou sages ont tenu la vie humaine, telle qu'elle se mène ici-bas, pour une épreuve.

Quand, au moment de l'étudier sous ce nouvel aspect, j'ai jeté sur elle un regard d'ensemble, je me suis promis de vous inviter, dès mes premières paroles, à accepter avec résignation que la vie chrétienne soit une épreuve, que cette épreuve soit jugée par un tribunal où personne ne bénéficie d'aucun passe-droit, enfin que vos destinées éternelles dépendent uniquement du jugement qui y sera rendu. Telle était, dis-je, ma première pensée. Mais, à mesure que j'étudiais mon sujet de plus près, ma pensée se modifiait profondément. Et aujourd'hui je vous apporte, non point une parole de crainte, mais une parole de confiance. Ne vous plaignez pas, je vous prie, d'être mis à l'épreuve en ce bas monde. Pour peu que vous la compreniez et sachiez la subir, cette épreuve tournera à votre gloire et à votre bonheur. Elle vous apportera infiniment plus d'avantages, croyez-le, qu'elle ne vous demandera de travaux.

Je consacrerai mon premier entretien à vous dire : — d'une part, *pourquoi la vie présente est, pour nous, une épreuve* ; — et d'autre part, *quelles conditions principales Dieu fait à cette épreuve*. Après m'avoir entendu, vous reconnaîtrez qu'en vous engageant à une acceptation reconnaissante et joyeuse de l'épreuve qu'est la vie, je ne me suis point trompé.

I

I. — On peut chercher et trouver de plusieurs côtés les raisons pour lesquelles Dieu a fait de notre séjour sur la terre un temps d'épreuve. Ici, je me contenterai d'en donner deux. J'emprunterai la première à *l'ordre naturel*, et la seconde à *l'ordre surnaturel*.

1. Lorsque Dieu a résolu d'accorder la liberté aux êtres doués de raison, il s'est obligé, par là-même, à leur donner des lois. Cette obligation s'imposait à lui parce qu'il devait faire régner l'ordre dans cette partie de sa création comme dans toutes les autres et que la loi est le seul moyen d'obtenir ce résultat parmi des êtres libres de faire le mal. Encore cette loi ne doit-elle pas user de contrainte, autrement elle détruirait la liberté. Elle doit plutôt se laisser violer, mais alors elle a besoin de sanctions, qui récompensent la docilité et punissent la révolte. Or, l'état d'un être libre, mais soumis à une loi et à des sanctions, est fatalement un état d'épreuve.

2. La promotion des hommes à l'ordre surnaturel m'inspire un second raisonnement, d'abord parce qu'elle prête au jeu des lois et des sanctions dont il s'agit un champ beaucoup plus vaste que si l'ordre naturel existait seul, et de plus parce qu'il transforme largement le caractère de l'épreuve et en fait un incomparable bonheur.

Dieu aurait pu laisser éternellement les hommes dans la bassesse de leur condition native et n'y rien ajouter de plus élevé. Dans cet état de choses, chacun d'eux n'aurait joui d'aucune prérogative autre que celles propres à sa nature. Il n'aurait eu d'autre lumière que celle de sa raison, aucune autre force que ses vertus naturelles ; et ses destinées n'auraient jamais dépassé les limites de ses aptitudes et de ses facultés propres. Mais Dieu, dans son amour pour lui, lui a fait une destinée incomparablement plus noble et plus avantageuse, en l'appelant à l'ordre surnaturel.

Nous avons eu, lors de nos premiers entretiens [2], l'occasion d'expliquer en quoi consiste l'ordre surnaturel. Nous avons vu alors comment il élève l'homme au-dessus de lui-même et comment, par ce que nous appelons « l'état de grâce » et par les vertus supérieures dont cet état lui fait part, il l'associe à la vie même de Dieu.

L'homme doit vivre successivement deux vies. La première se mène sur la terre et finit à la mort du corps ; c'est celle où nous subissons notre épreuve. L'autre suit la mort corporelle. C'est dans celle-là que nous seront appliquées les sanctions de notre épreuve. Voyons quelles heureuses transformations notre promotion à l'ordre surnaturel accomplit en chacune de ces deux vies.

Si nos premiers parents n'avaient point offensé Dieu, nous aurions reçu la vie de la grâce en même temps que celle de la nature. Nous serions nés dans l'état surnaturel et l'amitié de Dieu. Le péché d'Adam nous a fait naître dans un état de dé-

[1] Voir *Ami du Clergé paroissial* 1919, pp. 700-701, VIIe entretien.

[2] Entretien I.

chéance. Mais le saint baptême en relève les personnes qui le reçoivent. Il purifie leurs âmes de toute souillure et leur remet toutes les peines dues à la justice divine pour les fautes de leur passé. Dieu les adopte pour ses enfants ; il leur donne la vie de la grâce avec toutes les vertus et dons spirituels qui en composent l'organisme. Enfin, il les autorise à recevoir les sacrements.

Dès lors, ils font partie intégrante de l'Eglise. Ils jouissent d'une religion qui ne laisse aucune obscurité sans lumière, aucune misère sans secours, aucun mal sans remède, aucune souffrance sans consolation, aucune bonne volonté sans lui prêter une puissance de progrès avec laquelle elle devient capable de vertus sans cesse plus parfaites et qu'on croirait volontiers inaccessibles à la faiblesse humaine. Si tous les peuples se prêtaient docilement à cette transformation divine, notre terre deviendrait un séjour souverainement heureux, tant ses habitants se corrigeraient de leurs défauts, tant ils trouveraient de jouissances dans leurs relations avec Dieu, tant leurs vertus feraient affluer sur eux les bénédictions célestes.

Mais c'est dans la vie future que nos destinées surnaturelles recevront leur entier développement. Là, l'existence des élus se fera plus belle encore qu'elle n'a pu l'être ici-bas. Elle dépassera tous les rêves.

Lorsque Dieu veut nous dire ce que sera la récompense céleste, il affirme qu'elle consistera dans la possession de lui-même : « Je serai, dit-il à l'un de ses justes, je serai ta récompense [3]. » Vous savez qui est Dieu. Il est l'être infiniment parfait. Il réunit en son essence toutes les perfections, et chacune à l'infini. Voilà l'être qui se donnera aux élus. Et dans quel but se donnera-t-il ? Dans le but précis de les rendre heureux. Quand ils entrent au ciel, « ils entrent, ajoute-t-il, dans la joie de leur Seigneur [4]. »

C'est donc surtout en les associant à sa félicité que, là-haut, Dieu s'unira les élus. Sur cette terre, la grâce communique aux justes la vie de Dieu en leur faisant part de sa sainteté. Il doit en être ainsi, parce que, dans la vie présente, Dieu veut surtout en faire des saints. Là-haut, la gloire aura pour but de les rendre heureux ; elle leur procurera donc tout ce qui, en Dieu, pourra leur causer du bonheur. Dieu jouit infiniment de sa science infinie : il associera les élus à cette noble jouissance de tout savoir. Dieu jouit infiniment de sa sainteté infinie : il associera les élus aux incomparables jouissances que donne la conscience de ne se sentir aucun défaut et de posséder toutes les vertus. Dieu jouit infiniment de sa gloire infinie : il fera part de cette gloire et de cette jouissance aux saints du ciel...

Il en ira de même des autres éléments dont se compose la félicité divine. Et tout cela dans une mesure qui, au dire de S. Paul, défie toute imagination et dont rien n'approche, soit des rêves de l'esprit humain, soit des beautés de ce monde, soit des ravissements de notre cœur [5]. Enfin cette vie du ciel ne devra jamais finir. Quiconque l'aura reçue la possédera toujours. Nous l'appelons et elle sera vraiment la vie *éternelle*. Lorsque Dieu l'a réalisée, il nous a traités, suivant le mot d'un auteur sacré, avec une « magnificence » toute divine [6]. Il s'est donné, là, autant qu'il lui est possible de se donner. Or ce qui donne Dieu est, comme Dieu lui-même, un don de valeur infinie.

II. — Ceci posé, je me fais à moi-même la question suivante : *Dieu devait-il accorder aux hommes de pareilles destinées sans les leur faire mériter ?*

A mon sens, cette question appelle, en toute rigueur, une réponse négative.

Et pourquoi ? — D'abord, parce qu'avant de les donner aux anges, il les leur avait fait mériter. Il y avait là un antécédent duquel il convenait que Dieu se souvînt à propos des hommes.

D'ailleurs, tant pour les hommes que pour les anges, ma réponse se justifie par les deux raisons suivantes.

La première consiste dans ce fait que les destinées dont il s'agit sont au plus haut degré dignes d'être méritées.

Il est, dans les choses, des exigences qui ne sont écrites nulle part, mais auxquelles nul ne peut se soustraire sans offenser la raison. Telle est celle qui défend de donner à titre purement gratuit des objets de grande valeur. Celui qui les abandonnerait pour rien, sans autre raison que son caprice, ferait preuve d'une prodigalité injustifiable. Son geste aurait toutes les allures d'un acte désordonné et contredirait le bon sens. Au surplus, l'objet dont il s'agit a pu acquérir, par suite des circonstances, un prix très élevé et qui le rend digne de toute considération, tels sa valeur artistique ou morale, le travail et les sueurs qu'il a demandés à son auteur, le prix qu'il a coûté, les souvenirs précieux qui s'y rattachent.

La promotion des hommes à l'ordre surnaturel pour la vie présente et future méritait au plus haut point, par elle-même et par ses circonstances, d'être traitée avec le plus profond respect. C'est l'homme élevé à Dieu et Dieu donné à l'homme. De plus elle inclut les mystères les plus sublimes et les événements les plus considérables de l'histoire religieuse : l'Incarnation du Christ, qui l'a préparée, la Rédemption par son sang, qui nous l'a achetée, toutes les merveilles d'amour et toutes les institutions par lesquelles il l'a réalisée... Rappelez-vous ces graves vérités, et vous comprendrez que Dieu ne pouvait pas nous accorder cette faveur sans nous la proposer comme une récompense à mériter.

Cette décision avait encore un autre avantage : elle nous offrait le moyen d'acquérir la plus grande de toutes les gloires : je veux dire celle de réaliser nous-mêmes nos destinées surnaturelles.

Il existe une grande différence entre un *don* et un *salaire*. Le *don* rend témoignage à la générosité

[3] *Ego ero merces tua.* (Gen., xv, 1).
[4] *Intra in gaudium Domini tui.* (Math., xxv, 21).
[5] *Nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit.* (I Cor., II, 9).
[6] *Cantate Domino, quoniam magnifice fecit.* (Is., XII, 5).

de celui qui l'accorde. C'est donc à ce dernier, et à lui surtout, qu'il procure de la gloire. Au contraire, le *salaire* rend témoignage et procure de la gloire à celui qui l'a gagné. Il démontre la réalité et la qualité de son travail.

Voyez comment, dans l'opinion des hommes, cette différence s'apprécie. Tel enfant naît d'une famille opulente. Il reçoit de son père une fortune considérable mais qui ne lui coûte ni une heure de travail ni une goutte de sueur. Il n'a donc aucun mérite à la posséder. Ses concitoyens pourront vanter ses chances ; mais ils ne lui feront pas gloire de sa richesse. Elle lui est venue toute faite et sans qu'il ait eu, à aucun degré, la peine de la gagner. Au contraire, tel autre est venu au monde dans un foyer modeste et de parents dépourvus de toute fortune. Mais il s'est enrichi lui-même et par des moyens honnêtes et laborieux. Tout le monde a eu sous les yeux le sublime spectacle de son ardeur et de sa persévérance au travail, de son incorruptible probité, de son courage au milieu des adversités, de la sagesse avec laquelle il a vaincu les difficultés. S'il finit dans l'opulence, chacun y applaudira, comme à une conquête de bon aloi, et tous lui rendront gloire. Il est, comme on dit, le « fils de ses œuvres. »

Si Dieu avait résolu de donner à tous, sans les faire mériter à personne, les grâces de la vie chrétienne et les gloires du ciel, les justes n'auraient point gagné leurs couronnes. Leurs destinées n'en seraient, il est vrai, ni moins grandes ni moins belles, mais il leur manquerait tout ce qu'elles gagnent à être méritées. Rien n'est élogieux, pour les habitants du Paradis, comme de pouvoir dire d'eux-mêmes, avec l'Esprit-Saint : « Dieu les a mis à l'épreuve ; et, dans cette épreuve, il les a trouvés dignes de lui. *Invenit illos dignos se.* » (Sap., III, 5). Se rendre digne de Dieu, c'est se rendre digne de l'infini... Si la générosité avec laquelle Dieu se donne à ses élus lui vaut une gloire infinie, autant, de leur côté, les élus en trouvent dans le fait qu'ils s'en sont rendus dignes et qu'ils l'ont méritée.

Ces doctrines bien comprises, personne ne trouvera mauvais que la vie chrétienne comporte des épreuves. Il devait en être ainsi et pour l'honneur de Dieu et pour l'honneur des hommes. Ici comme ailleurs, Dieu a bien fait toutes choses.

II

J'en viens à ma seconde réflexion.

Elle a pour objet d'exposer les *principales conditions* que Dieu fait à l'épreuve à laquelle il soumettra la vie chrétienne.

J'en signalerai trois.

1. La première précisera le caractère et l'objet propre de cette épreuve. Je l'exprimerai d'un mot, en disant que l'épreuve de la vie chrétienne est *d'ordre moral.*

Je l'ai souvent dit et rappelé dans les entretiens précédents : la vie chrétienne a pour but de faire de nous des saints. La sainteté de Dieu est la première et la plus excellente de ses perfections. C'est par elle surtout qu'il se propose à nous en exemple. C'est elle qu'il offre avant tout à notre imitation. C'est par elle aussi que nous pouvons, dans une certaine mesure, atteindre à sa ressemblance. D'où ces sentences si souvent répétées dans les Livres saints : « La volonté de Dieu est votre sanctification [7] » ; « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait [8]. » Si la vie chrétienne a pour but de faire de nous des saints, l'épreuve à laquelle elle nous soumet doit avoir pour objet de montrer si et à quel degré nous devenons des saints.

Je me réjouis qu'il en soit ainsi. Car Dieu ne pouvait proposer aux hommes un idéal plus pur ou plus élevé. Plus ils le réaliseront, plus ils se corrigeront de leurs défauts, plus ils deviendront vertueux, plus feront de progrès la civilisation des individus et celle des sociétés, plus il fera bon vivre parmi nous.

Je dois l'ajouter aussi, la ressemblance morale avec Dieu est bien, de toutes les formes que puisse revêtir l'épreuve de la vie terrestre, la mieux adaptée aux capacités humaines. Si cette épreuve était d'ordre intellectuel, ou mettait en jeu les forces corporelles, ou consistait à découvrir les secrets de la nature, le plus grand nombre d'entre nous devrait se refuser délibérément à la subir : ils n'ont rien, ou presque rien, des facultés qu'exigerait une épreuve de cette sorte. Au contraire, il suffit d'être un homme *normal* pour pouvoir concourir à l'épreuve de la sainteté avec l'espoir de remporter une victoire.

On pourrait objecter que l'épreuve d'une ressemblance morale avec Dieu est d'une ampleur démesurée et sans proportion avec la faiblesse humaine. Mais Dieu a pris soin de fixer avec précision les points sur lesquels il demande cette ressemblance, le degré auquel il lui propose de s'élever, et la faute que commet celui qui s'y refuse. Il précise les vertus prescrites, car sa loi les appelle par leur nom. Il précise le degré auquel il leur propose de s'élever, car la théologie catholique établit une distinction détaillée entre les vertus d'obligation grave, les vertus d'obligation légère et les vertus de conseil. Enfin, il précise la faute commise à chaque infraction, par la gradation théologique entre le péché mortel, le péché véniel et l'imperfection morale.

2. La seconde particularité que je crois nécessaire de signaler, relativement à l'épreuve de la vie chrétienne, se rapporte à son *temps,* ou, si vous l'aimez mieux, à sa *durée.*

J'en ai fait la remarque tout à l'heure : le temps propre à cette épreuve est le temps que nous passons sur la terre. Il dure ce que dure la vie présente ; ou, plus exactement, il commence au jour où s'éveille dans l'enfant la responsabilité morale et il finit au moment où, par la mort, l'âme quitte ce monde pour entrer dans l'autre.

Nous sommes souvent tentés de trouver bien long ce temps de l'épreuve. En réalité, il doit être tenu pour très court. Si vous voulez en juger avec équité,

[7] *Hæc est voluntas Dei, sanctificatio vestra.* (I Thess., IV, 3).
[8] *Estote perfecti sicut et Pater vester cœlestis perfectus est.* (Math., V, 48).

il faut le mettre en face de la vie future, celle en laquelle se réaliseront les sanctions méritées par l'épreuve. Or, cette seconde vie doit être immortelle, c'est-à-dire n'avoir jamais de fin. Qu'est-ce que la vie terrestre, même chez les vieillards, en face de cette éternité ?

D'ailleurs, si les longues vies ajoutent à la durée de l'épreuve, elles offrent aux hommes un avantage considérable : c'est qu'elles permettent à Dieu de les attendre plus longtemps. En une époque comme celle-ci, où tant d'influences conspirent à éloigner la jeunesse des croyances et des pratiques religieuses et où, avant d'y revenir, elle hésite si longuement, malgré les leçons de l'expérience et les suggestions de l'âge mûr, combien d'âmes se perdraient, si la durée commune de la vie humaine venait à s'abréger seulement de quelques années !

Enfin, Dieu a réglé les conditions de notre épreuve de telle sorte que son issue n'est jamais irrévocablement fixée avant l'heure de la mort. Ainsi, les destinées éternelles les plus compromises peuvent encore se rétablir au dernier moment. Entre l'instant où le suicidé se jette à l'eau et celui où il meurt, il y a place, s'il sait revenir à Dieu au dernier moment, pour toutes les miséricordes divines.

3. Enfin, Dieu rend *possible à tous les hommes* la victoire dans l'épreuve.

D'abord, tous ont reçu de lui des facultés naturelles d'une puissance considérable. Le bon sens, la raison, l'intelligence, la conscience jouissent de lumières habituellement capables de reconnaître bien des vérités et bien des devoirs. De son côté, la volonté possède des forces qui peuvent, si elle sait en user, la rendre à peu près invincible.

A ces ressources naturelles Dieu ajoute volontiers, quand on le lui demande, celles de sa grâce, et ces forces divines sont plus efficaces encore que celles de la nature. Ce sont ces moyens variés dont nous avons fait tout récemment l'étude détaillée. C'est la protection, l'intercession, le concours de toutes les puissances célestes, particulièrement de N.-S. Jésus-Christ, de la Sainte Vierge Marie, des bons anges et des saints. C'est enfin l'assistance de cette Providence dont l'action s'exerce sur les âmes tentées ; action qui mesure les efforts de l'ennemi et ajoute à leurs énergies personnelles tout supplément nécessaire pour leur assurer la victoire. Cette Providence s'est promise elle-même à quiconque l'invoque et la mérite. « Dieu, nous a-t-elle dit, ne souffrira point que vous soyez tentés au-dessus de vos forces ; mais il vous aidera dans la proportion de l'épreuve, afin que vous puissiez y remporter la victoire [9]. »

* *

Les conditions dans lesquelles se fait l'épreuve de la vie la rendent plus douce à supporter et plus facile à surmonter qu'elle ne le paraît de prime abord. Elle a, c'est vrai, son incomparable gravité et ses risques effrayants. Ceux-là seront souverainement à plaindre qui ne réussiront point à en triompher. Mais les récompenses promises aux vainqueurs sont tellement attrayantes, mais les vertus à pratiquer sont si parfaitement mises à la portée des hommes de bonne volonté, mais le purgatoire nous laisse un moyen si sûr d'expier nos fautes même après la mort, mais notre religion encourage si largement nos espérances de victoire, que tout chrétien doit, ce me semble, accepter bravement et même joyeusement l'épreuve.

Disons donc tous à Dieu avec le Psalmiste : « Seigneur, malgré nos faiblesses, malgré notre défiance de nous-mêmes, malgré notre humilité, nous nous présentons à l'épreuve. Eprouvez-nous et tentez-nous. Nous avons confiance en vous et ne faiblirons pas ! *Proba me et tenta me!... In Domino sperans, non infirmabor !* » (Ps. xxv, 1-2).

[9] *Deus... non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet cum tentatione proventum, ut possitis sustinere.* (I Cor., x, 13).

AUX ENFANTS DE MARIE

XLIII

UNE LEÇON DE JARDINAGE

Il y a pour nous un exemple à suivre, une leçon à recevoir jusque dans les choses les plus ordinaires, comme la culture de nos jardins.

I

Dans un jardin, il faut d'abord retrancher, arracher ce qui pourrait nuire à la croissance des plantes. Lorsque la terre est abandonnée à elle-même, les herbes inutiles grandissent, on voit l'ivraie s'enlacer autour de la plante qu'elle étouffe, avec les épines et les ronces.

La loi est identique dans l'ordre moral. Depuis le péché d'origine, la terre de nos âmes a une tendance naturelle à germer des mauvaises herbes qui deviennent encore plus communes que parmi les semis de nos jardins : ce sont les inclinations au mal, l'amour des plaisirs coupables, les convoitises désordonnées ; elles poussent et se propagent à merveille, si vous ne vous opposez pas à leur progrès. On doit donc agir comme le bon jardinier, en coupant impitoyablement toute végétation inutile jusque dans ses dernières racines, c'est-à-dire en arrachant en nous les passions naissantes qui étouffent la plante délicate de la vertu, et en assujettissant notre volonté rebelle.

Après avoir donné le dernier coup de bêche au sol, on verra les germes nuisibles, les plantes parasites renaître sans qu'on sache comment, envahir de nouveau la bonne terre et la couvrir d'une vaine floraison. Il faudra alors, pour défendre la saine végétation, un travail assidu qui détruira brin par brin ce qui absorbe inutilement la sève ; c'est, à chaque saison, une tâche à recommencer.

Il en va encore de même pour notre âme. Il arrivera plus d'une fois que, rompant leurs entraves, nos penchants pervers voudront se développer en toute indépendance ; nos passions, assoupies par l'effet de la mortification, renaîtront en nous, au moindre défaut de vigilance, comme les herbes fol-

les dans les planches de nos jardins. Alors remettez-vous à l'œuvre sans découragement. Vos efforts eussent-ils échoué cent fois, essayez encore : il n'est pas de culture où la persévérance soit plus nécessaire que celle de l'âme. Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit que ses fruits sont des fruits de patience : « *Fructum afferunt in patientia.* » (Luc, VIII, 15) ? Nous multiplierons nos efforts pour supprimer une végétation parasite, et si des sacrifices et des retranchements douloureux s'imposent, nous n'hésiterons pas, pour donner un surcroît de sève surnaturelle à notre âme, à couper les rameaux inutiles.

Ce n'est pas à dire que toutes nos passions soient mauvaises. Si le jardinier taille les jeunes pousses, c'est pour les forcer à donner du fruit ; s'il impose aux rameaux une direction déterminée, c'est pour les fixer à un tuteur ou pour obtenir une plantation agréable à voir. Ainsi les inclinations de notre nature peuvent obtenir des effets heureux ou néfastes, suivant que nous les dirigerons ou non dans le sens qui leur convient et que nous règlerons leur activité.

II

Vous êtes les ouvrières chargées de faire fructifier le jardin de votre âme. Ce n'est pas assez qu'il se couvre de verdure et de fleurs, il faut d'abord, pour qu'il produise de bons fruits, l'exposer au soleil de la grâce divine, et cela de bonne heure. Si l'on s'y prend ainsi, on trouvera une volonté qui n'est point encore rebelle, des dispositions qui ne sont point encore faussées. Avez-vous laissé passer le moment voulu, la tâche devient plus difficile, le germe du bien s'ensevelit sous les ronces des mauvaises habitudes ; avec l'âge le caractère a pris sa forme, le pli est tellement accentué qu'il est malaisé, pour ne pas dire impossible, de l'effacer. Au contraire, sous l'influence de la grâce sollicitée au plus tôt, notre âme, comme la plante rafraîchie par la rosée du matin, grandira, portera de bons fruits, des fruits de vie surnaturelle, les plus beaux fruits ou les plus belles fleurs de perfection chrétienne ; elle répandra autour d'elle le parfum du bon exemple, de la foi vive, de la charité compatissante, dans la mesure même où Dieu l'aura voulu.

Un second moyen pour réussir dans votre tâche sera la réception du sacrement de Pénitence. Si les mauvaises herbes ont fini par étouffer la vie de la vertu en votre âme, allez trouver votre confesseur : muni de la puissance même de Dieu, il coupera les germes de mort et de nouveau la sève surnaturelle circulera ; votre âme redeviendra un parterre où le Seigneur trouvera ses délices.

Enfin soyez humbles. C'est la diversité des plantes qui forme la beauté de la nature. Dieu a fait des roses, des œillets, des lis, comme il a fait la violette et la marguerite, et chacune de ces petites fleurs a son utilité, son agrément, son charme. Qu'importe que nous soyons d'humbles violettes ou de simples marguerites plutôt que des lis ou des roses dans les jardins du bon Dieu, pourvu que nous plaisions à son cœur adorable par le parfum de nos vertus ! Acceptons notre condition et, sachant que ce qui plaît à Dieu, c'est l'amour et non les actions éclatantes, efforçons-nous d'en remplir de notre mieux les devoirs : « *In omni opere fructificantes.* » (Col., I, 10).

* *

Dans nos jardins, tout est admirablement soigné, tout est disposé selon les lois de la culture la mieux entendue. Refuserions-nous de faire pour l'amélioration de notre âme ce que nous donnons aux plantes de nos vergers ? Imitons ces jardiniers intelligents qui chaque jour visitent leur petit domaine, le sécateur à la main, et coupent toutes les branches qui pourraient épuiser l'arbre ou le surcharger, sans se laisser arrêter par la fraîcheur et l'éclat de leur feuillage. Agissons de même en supprimant tout ce qu'il y aurait de superflu dans notre cœur pour lui faire produire la plus riche somme de vertus.

LA PRÉDICATION DES CHOSES QUI NOUS ENTOURENT

40

La main

Notre prédicateur, ce soir, n'est qu'un petit membre du prédicateur ordinaire : il sert à faire les gestes, frappe quelquefois sur le bord de la chaire pour réveiller ceux qui dorment. C'est la main.

I. — Le bon usage de la main

« *O homme, je suis pour toi un des plus beaux dons de Dieu. Par moi tu peux varier à l'infini tes opérations et tes œuvres, tu peux faire de grandes et belles choses, mais tu peux en faire aussi de bien vilaines et de bien mauvaises. Sers-toi donc de moi pour le bien, jamais pour le mal.* »

C'est par la main, ô homme, que tu te distingues de tous les animaux et te les soumets. Ta main remplace, au besoin, la langue par l'écriture, les signes, les gestes. Pour l'aveugle elle remplace les yeux et lui permet de lire et de se conduire. Au lieu d'avoir un mouvement unique et uniforme, comme chez les animaux, la main peut, grâce au bras et aux doigts, varier de toutes manières ses mouvements sous la direction de l'âme. Aussi l'homme peut et fait des merveilles de peinture, de sculpture, d'architecture, de musique, de mécanique, etc. ; il produit tout ce qui peut donner le nécessaire, l'agréable, le confortable et même le luxe.

Avec ta main, ô homme, tu peux faire des œuvres de charité, de patriotisme, d'apostolat ; tu peux donner, écrire, secourir, défendre, travailler, produire, faire ce que Dieu et le prochain attendent de toi.

Mais tu peux aussi abuser de tes mains, et combien se rendent coupables de cette faute en les mettant au service des passions mauvaises !

Ne les as-tu pas fait servir toi-même à l'orgueil ? N'as-tu pas employé l'habileté de tes doigts à confectionner les colifichets et les oripeaux de la va-

nité, à contenter toutes les exigences d'un luxe déplacé ? Ne t'es-tu pas servi de tes mains pour entasser dans ton coffre-fort des billets, des titres, de l'or, de l'argent, des bijoux, pour les palper ensuite avec délices ? Ne t'es-tu pas, avec leur aide, procuré de honteux et infâmes plaisirs et n'as-tu pas souillé l'innocence des autres ? N'as-tu pas donné des coups ou fait des actes de malveillance ? ou, ce qui est pire encore, n'as-tu pas donné du scandale par de mauvais écrits ou autrement ? Les saints font un bien meilleur usage de leurs mains. Imitez-les.

II. — La vraie beauté des mains

« *Bien des femmes (et même quelques hommes à petite cervelle) ont un souci extrême d'avoir de belles mains, et elles croient y être parvenues quand elles les ont blanches, fines, douces, parfumées, chargées de bijoux. Avec tout cela on peut les avoir et on les a souvent sales, liées, vides, paralysées.* »

Elles ont en effet la souillure de toutes les mauvaises œuvres auxquelles on les emploie. Elles sont maculées de boue et d'ordure par les impudicités, de poix par les rapines et les injustices, de sang par les actes de méchanceté. Les coupables ont beau les laver, les taches restent. Pilate a eu beau dire : « Je me lave les mains du sang de ce juste » (Math., XXVII, 24), voilà dix-neuf siècles que tous les chrétiens redisent dans leur *Credo* : « Qui a souffert sous Ponce-Pilate, » et on le dira jusqu'à la fin du monde.

On a les mains liées quand on s'est rendu l'esclave des passions, car ces dernières sont un maître tyrannique qui n'est jamais satisfait. Si on ne se convertit pas, on sera du nombre de ceux dont le Maître a dit : « Jetez-les, pieds et mains liés, dans les ténèbres extérieures, où il y aura des pleurs et des grincements de dents. » (Math., XXII, 13).

De prétendues belles mains sont crochues, parce qu'elles ont pris l'habitude de se refermer sur le bien d'autrui. Et il y a bien à craindre que les doigts crochus ne se rallongent qu'à la mort, quand ce sera trop tard.

Souvent les belles mains sont vides quand on les croit pleines. Elles sont pleines d'ombre, de poussière ; ombre et poussière s'évanouiront à la mort et elles resteront pendant toute l'éternité vides des vrais biens, car elles seront vides de mérites.

Elles sont aussi paralysées, car le péché fait perdre toute activité surnaturelle : le pécheur est comme la branche séparée de la tige, il ne peut plus rien produire.

Si vous voulez avoir des mains vraiment belles, ayez-les pures de tout péché, libres de l'esclavage des passions, durcies par le travail, ouvertes pour donner, et remplies de mérites.

Ainsi sont belles les mains de Jésus, étendues pour bénir, percées par amour pour nous, et pleines de grâces pour les répandre sur nous. Belles aussi sont les mains de Marie, qui nous donnent Jésus, le fruit béni de son sein, et nous distribuent les grâces achetées par lui.

Belles sont les mains chantées par le Psalmiste et avec lesquelles on est admis au ciel : « *Innocens manibus.* Les mains sans péché. » (Ps. XXIII, 4).

III. — Les mains perfides

« *Défie-toi des prétendues belles mains qui cachent des griffes sous un aspect inoffensif, de toutes les mains qui, comme celles d'Eve, présentent à Adam le fruit de mort.* »

Beaucoup de ceux qui sont prodigues de poignées de mains sont prodigues aussi de trahisons. Défie-toi en particulier, aujourd'hui, des poignées de mains des politiciens qui ne t'aiment que pour faire de toi le piédestal de leur ambition.

Défie-toi aussi des mains qui écrivent : la main qui écrit devient une langue et la langue est plus redoutable que la vipère.

Défie-toi de la main qui flatte et qui caresse. Homme, défie-toi de la main de la femme passionnée. Femme ou fille, défie-toi de la main qu'on te tend pour t'enlever la liberté et l'indépendance de ton cœur.

Jeunesse imprudente, écoute la leçon de l'expérience : veille autant sur tes mains que sur tes yeux ; une poignée de mains a été le commencement de la perte d'une multitude d'âmes.

IV. — La main de Dieu

« *Homme, je dois te faire penser à la main toute-puissante de Dieu, qui gouverne l'univers. Il faut que tu la tiennes toujours pour ne pas tomber, comme le petit enfant qui commence à marcher doit tenir la main de sa mère.* »

C'est la main de Dieu, en effet, qui a créé tout l'univers et qui de trois doigts en régit tout le mécanisme. C'est cette main qui t'a créé, te conserve, t'aide dans tous tes actes ; si elle ne te secourt, tu ne peux faire un seul pas vers le ciel.

O homme, reste toujours petit et ne lâche pas la main que te tend ton Père des cieux, si tu veux qu'il te fasse monter près de lui.

Souviens-toi aussi que c'est cette main qui récompense ou qui châtie, souvent dès cette vie, mais surtout d'une façon irrévocable dans l'éternité.

41

Les automobiles

Aujourd'hui c'est un prédicateur que vous rencontrez ou qui vous devance souvent sur les routes, qui vous éclabousse ou vous couvre de poussière. En général, il n'a pas une belle voix, mais il vous dit de bonnes choses. C'est l'automobile.

I. — Le progrès rapide

« *On m'a inventée pour remplacer les animaux de trait et pour aller plus vite. O homme, apprends de moi à ne pas te traîner et à aller plus vite dans le chemin du ciel.* »

Y a-t-il des automobiles dans la vie spirituelle ? — Oui, il y en a, de bien puissantes et bien rapides. Elles ont fait dire de certains saints : « *Consum-*

matus in brevi explevit tempora multa. Usé en peu de temps, il a fourni une longue carrière. » (Sap., IV, 13). Oui, ce sont de véritables automobiles, les âmes en route pour le ciel, avec l'amour de Dieu pour moteur, avec l'oraison et l'Eucharistie en guise d'essence. Belles voitures légères, les âmes qui par les trois vœux se sont débarrassées de tout poids inutile.

A qui devons-nous ces inventions ? — A Jésus, qui nous a tant aimés que non seulement il veut nous conduire au ciel avec lui, mais qu'il veut nous y conduire rapidement et commodément. Que sont les étapes de quelques milliers de kilomètres à côté de celles que Jésus fait parcourir à ses saints en quelques instants et sans fatigue ? C'est Jésus, en effet, qui nous a apporté le puissant et doux moteur de l'amour : *Ignem veni mittere in terram* (Luc, XII, 49), et qui a tout fait pour allumer le feu de l'amour dans les cœurs. C'est lui-même qui veut être l'aliment de ce moteur. C'est lui qui nous encourage à la perfection et qui nous a enseigné pour cela la pratique des vœux pour rendre notre voiture plus légère.

Où en sommes-nous ? Avons-nous le moteur de l'amour dans notre âme, lui donnons-nous l'aliment nécessaire par la prière et par les communions fréquentes et ferventes ? Ceux que Dieu appelle à l'état religieux répondent-ils tous à cet appel ?

II. — Le prudent conducteur

« *Pour que je marche bien et qu'il n'y ait pas d'accidents, il me faut un conducteur prudent et habile. O homme, il faut aussi de la prudence pour conduire ton automobile spirituelle vers le ciel.* »

Il y a bien des dangers dans les voyages en automobile : les courbes, les rencontres, le mauvais état de la route et les obstacles. Il est périlleux de vouloir prendre l'avance sur les autres, d'être distrait au volant, d'y rêver, de s'endormir ou de n'être pas maître de soi.

On trouve les mêmes dangers sur le chemin du ciel. Il s'y révèle des difficultés, quelquefois des impossibilités qu'il faut savoir contourner tout doucement, en ralentissant sa marche, c'est-à-dire en prenant le temps de réfléchir et même de demander conseil.

Il y a aussi souvent des rencontres dangereuses. Des personnes, des choses ou des événements peuvent être pour nous une occasion de chute, et ceux ou celles que nous rencontrons peuvent même chercher à nous faire tomber. Dans ces rencontres il faut toujours tenir sa droite, c'est-à-dire tenir toujours le chemin du devoir, de la crainte de Dieu, de l'observation des commandements.

Pour les automobiles, la route est parfois en mauvais état : le chemin est glissant, il y a des poches, des trous creusés par l'aspiration des gros camions. Il peut y avoir de la neige, des pierres, des obstacles placés sur la route. Pour les âmes, les chemins glissants représentent certains états, certains milieux, certaines professions où l'on est exposé à de grandes tentations, par exemple la profession d'aubergiste, de maquignon, de commerçant, d'avocat, de notaire, de médecin, de berger, de domestique dans certaines maisons, autant d'occasions qui mettent la vertu en grand péril, soit à cause de son travail même, soit à cause des personnes avec lesquelles on est en relation, soit à cause des bénéfices plus grands qu'on veut réaliser.

Depuis longtemps, il y a une profession bien dangereuse entre toutes : c'est celle de fonctionnaire de l'Etat, car depuis quarante ans et plus, le pouvoir étant entre les mains de gens hostiles à la religion, toutes les faveurs, les bonnes places ont été pour les renégats. Souvent on a tracassé de toutes manières les employés qui voulaient rester fidèles à leur Dieu. Aussi les traîtres à la religion se sont multipliés parmi les fonctionnaires !

Combien il faut de prudence dans beaucoup de professions et de milieux, pour marcher son droit chemin et ne pas faire de culbutes ! Les poches sur la route, ce sont les péchés véniels qui font marcher en trébuchant sans cesse. La neige, ce sont les mille préoccupations de la vie matérielle, qui diminuent la ferveur et retardent l'élan vers Dieu en empêchant de penser à lui et à son âme. Les pierres, les obstacles sur la route, ce sont les scandales de toutes sortes auxquels tous sont exposés tous les jours.

C'est un danger aussi pour les âmes pieuses de prendre de l'avance sur les autres : elles sont alors exposées à l'orgueil qui les conduirait à des chutes lamentables.

III. — Les conditions du bon fonctionnement

« *Pour que je marche bien, il faut que je sois bien construite, en bon état, huilée, approvisionnée ; surtout il faut que les freins et la direction fonctionnent bien. Il faut aussi tout cela à ton âme, chrétien, pour bien marcher dans le chemin du ciel.* »

D'abord il faut au chrétien, pour vivre surnaturellement, tout l'organisme surnaturel. Il lui faut la grâce sanctifiante, les vertus infuses et les dons du St-Esprit. Nous avons reçu tout cet organisme au baptême et à la confirmation, mais ne l'avons-nous pas détraqué par nos péchés ? Il faut avoir bien soin de cet organisme surnaturel et veiller, par l'examen de conscience fait régulièrement et sérieusement, à le maintenir en bon état.

Il faut aussi à l'âme une direction sûre. Cette direction, nous l'avons dans les lumières de la foi et la conduite d'un sage directeur. Cette direction est indispensable et on peut facilement la fausser en prenant les idées du monde et ses maximes. Pour certaines âmes, Dieu peut remplacer le directeur, mais même à celles-là, et surtout à celles-là, une lumière d'En-haut est indispensable.

Il faut que les freins de l'automobile fonctionnent bien, pour pouvoir au besoin diminuer la vitesse ou même s'arrêter complètement. Chrétien, il faut à ton âme des freins solides, composés de la crainte